

**POSITION DE L'UDAF SUR LE PROJET DE CARTE SCOLAIRE  
POUR L'ANNEE 2012/2013  
SUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**



L'Union Départementale des Associations Familiales, qui a pour mission de représenter les familles des Hautes-Alpes et de défendre leurs intérêts, tient à faire part de sa vive inquiétude et des questions qui se posent aux familles après l'annonce des projets de réorganisation des dispositifs scolaires pour la rentrée 2012.

L'évolution démographique du département est une réalité, et l'aménagement du territoire une nécessité. Cependant, compte tenu des particularités de notre département, l'UDAF s'interroge sur les effets des réponses apportées aujourd'hui en terme de concentration des dispositifs (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux), de suppression de postes et d'écoles, et d'augmentation des effectifs d'élèves face aux professeurs. Et elle regrette, en premier lieu, de voir l'offre de scolarisation se restreindre dans des secteurs du département qui sont déjà touchés par l'appauvrissement et la désertification.

Elle se questionne sur la mise en avant du critère "effectif des élèves par classe" pour produire une analyse des besoins et justifier d'une répartition des postes sans que d'autres critères soient observés (difficultés de déplacement, tendance au décrochage scolaire, nombre d'enfants handicapés ou en difficulté, etc.). S'agissant des effectifs, les familles ont en effet le sentiment qu'en dépit des compétences et de la bonne volonté de l'enseignant, celui-ci ne pourra pas apporter toute l'attention qu'il souhaite à l'élève en difficulté selon que la classe comprend 25, 35 élèves ou plus en fonction du type d'établissement (comme il s'en trouve dans le département).

L'UDAF s'interroge également à propos du désengagement de l'Education Nationale au niveau de l'école maternelle et de la lenteur des évolutions en ce qui concerne la scolarisation des élèves handicapés, sans distinguer, dans le projet de rentrée 2012 en cours, ce qui permettra de redonner de l'espoir aux familles.

Et de façon générale, l'Union départementale demeure attentive au maintien de bonnes conditions d'accès à l'école, au collège et au lycée, et à l'observation du principe de la mise à égalité de cet accès.

Fondamentalement attachée à la démocratie, l'UDAF s'interroge enfin sur la participation des familles et la prise en compte des points de vue de celles-ci dans l'élaboration d'un plan de rentrée scolaire qui aura de fortes incidences sur la vie quotidienne et l'avenir de leurs enfants.

*Conseil Départemental de l'Education Nationale  
Gap, le 6 février 2012*